



Bévilard, le 5 octobre 2021

Séance du Conseil général du 22 novembre 2021

- 6. Approuver un crédit de CHF 1'000'000.00 pour la rénovation de la halle de gymnastique du Syndicat scolaire secondaire du Bas de la vallée**

Rapport du Conseil communal

La halle de gymnastique du Syndicat scolaire secondaire du Bas de la vallée, sise à Valbirse, date de 1968. Depuis plusieurs années, la Commission scolaire ainsi que le corps enseignant étudient une rénovation complète du bâtiment et des alentours qui sont dans un état vétuste. De plus, le BPA a également émis des recommandations. Le projet prévoit également la pose de panneaux solaires qui devrait diminuer les coûts d'électricité à l'avenir.

Descriptif succinct des travaux prévus (selon devis estimatif kwsa)

HALLE DE GYMNASTIQUE : CHF 430'000.00

- Mise en conformité selon le rapport du BPA
- Travaux de démolition et préparatoires
- Changement de la baie vitrée
- Adaptations des surfaces de chauffe
- Réfection du sol
- Changement des engins muraux (liste exacte et besoins à définir)
- Changement des portes d'accès à la salle
- Installations électriques et changement de l'éclairage
- Rénovation du local des engins
- Parois acoustiques et protection des murs avec intégration des engins – Intégration de l'armoire
- Travaux de serrurerie divers
- Travaux de peinture

SANITAIRES REZ-DE-CHAUSSEE : CHF 90'000.00

- Réfection des sols et murs en carrelage y compris maçon
- Réfection des installations sanitaires
- Nouveaux appareils sanitaires
- Adaptations des surfaces de chauffe
- Installations électriques et changement de l'éclairage
- Faux-plafonds
- Travaux de peinture

VESTIAIRES ET DOUCHES : CHF 120'000.00

- Réfection des sols et murs en carrelage et/ou sils coulés y compris maçon
- Réfection des installations sanitaires
- Nouveaux appareils sanitaires
- Adaptations des surfaces de chauffe
- Installations électriques et changement de l'éclairage
- Faux-plafonds
- Travaux de peinture
- Changement des crochets de vestiaires (les bancs sont conservés)

ENVELOPPE DU BÂTIMENT : CHF 70'000.00

- Echafaudages
- Assainissement local du béton
- Traitement du béton
- Ligne de vie en toiture
- Dallage côté Sud – Remise en état

PLACE DE SPORT : CHF 160'000.00

- Rénovation de la place de sport et de la piste de course (Montant réservé, à voir selon offres et besoins)

ENERGIE : CHF 30'000.00

- Installation de panneaux solaires selon conseils de spécialiste, pour l'eau chaude sanitaire

DIVERS : CHF 100'000.00

- Honoraires et frais (offre à établir)
- Nettoyages
- Assurances et divers (Sous réserve de la demande d'un permis de construire, pas nécessaire en l'état)

La Commission scolaire a pris connaissance du dossier dans sa séance du 28 septembre 2021 et a accepté ce projet. Etant donné que le coût est supérieur à CHF 500'000.00 c'est aux communes membres du syndicat de valider ce crédit, en l'occurrence le Conseil général pour Valbirse. Le Conseil communal de Valbirse a préavisé favorablement ce crédit dans sa séance du 21 octobre 2021.

Si le crédit est accepté, les travaux devraient avoir lieu au printemps 2022 sur une période d'environ 3 mois.



Les incidences des coûts ont été calculées, et pour la Commune de Valbirse il s'agit d'un montant d'environ CHF 27'700.00 par année qui représente les intérêts et l'amortissement du crédit (répartition des coûts). Ces montants sont inclus dans le budget 2022.

Répartition des coûts selon le règlement

		charges	revenus	solde
Total investissement : CHF 1'000'000.00	Intérêts à 1.0% sur 10 ans	10'000.00	0.00	10'000.00
	Amortissement à 3% sur 30 ans	30'000.00		30'000.00
	Montant à répartir :	40'000.00	0.00	40'000.00
	50% Habitants	20'000.00		
	50% Elèves	20'000.00		
Selon le budget 2022	5858 habitants	au 31.12.2020	par habitant	3.41
	167 élèves	au 16.08.2021	par élève	119.76
				Coût annuel
VALBIRSE	3992 habitants 117 élèves	13'629.22 14'011.98		27'641.20
COURT	1414 habitants 39 élèves	4'827.59 4'670.66		9'498.25
SORVILIER	282 habitants 5 élèves	962.79 598.80		1'561.60
CHAMPOZ	170 habitants 6 élèves	580.40 718.56		1'298.95
		Total		40'000.00

Constatant que les rénovations prévues sont nécessaires et que les charges sont supportables, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ce crédit.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL